

**APPEL A CANDIDATURES
RETROCESSION DU DROIT AU BAIL
700 Avenue de tournamy 06250 MOUGINS**

La Commune de Mougins avise d'un appel à candidatures pour la cession d'un droit au bail concernant un local commercial sis 700 Avenue de tournamy à Mougins.

La Commune a acquis, par préemption en date du 30 juillet 2025, le droit au bail du local susmentionné.

Conformément aux dispositions de l'article R214-12 du Code de l'urbanisme, la Commune de Mougins souhaite désormais rétrocéder le droit au bail.

La rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.

Description du bail rétrocédé :

Le bail est à exploiter au sein d'un local commercial d'environ 60m² situé au 700 Avenue de tournamy 06250 Mougins.

La destination du bail est la suivante « Epicerie fine, traiteur, vente de plats à emporter ou sur place sans cuisson ».

Conditions du bail :

- Le loyer actuel s'élève à 23 304,96 hors charges, en 12 mensualités égales, le 15 de chaque mois soit 1942,08€ Hors Taxes et Hors Charges, auxquelles s'ajoute une provision sur charge mensuelle de 132€.
- Le loyer est révisable annuellement en fonction de la variation de l'indice des loyers commerciaux publié trimestriellement par l'INSEE.
- Le dépôt de garantie s'élève à 1942,08€.
- Le preneur fournit une caution bancaire garantissant le paiement d'un an de loyers et charges.

Conditions de rétrocession :

- Le prix est fixé à 85 000€, les frais d'acte seront à la charge de la Commune.
- Conformément à l'article R214-12, il est précisé que la rétrocession est subordonnée à l'accord préalable du bailleur.
- Le cahier des charges approuvé par délibération du 22 décembre 2025 a pour objet de fixer les charges et conditions de la rétrocession du bail du local précité. Le futur acquéreur s'engage à respecter les obligations posées par le cahier des charges
- Le cahier des charges précise l'ensemble des pièces à fournir dans le dossier de candidature et les conditions de dépôt. Tout dossier incomplet sera écarté.

Consultation du cahier des charges :

Le présent avis est affiché sous format dématérialisé pendant une durée de 30 jours sur le site internet de la Commune www.mougins.fr

Le cahier des charges de rétrocession peut être consulté du 24 février 2026 au 24 mars 2026 12h au service juridique de la Commune situé au 330 Avenue de la plaine 06250 Mougins.

Il est également consultable sur le site internet de la Commune, www.mougins.fr

Les dossiers de candidatures devront être envoyés sous format dématérialisé par mail au plus tard le 24 mars 2026 à 12h à l'adresse suivante :

juridique@villedemougins.com

L'objet du mail devra comporter la mention « Candidature rétrocession droit au bail 700 Avenue de tournamy ».

Une visite obligatoire du local pour tous les candidats aura lieu le mercredi 4 mars 2026 à 10h.

DATE LIMITE DE RECEPTION DES CANDIDATURES :

24 mars 2026 à 12h